

**28 AVRIL 2025 – 19 H**

**Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Henri-de-Taillon** tenue à la salle du Conseil au 504, rue Principale à Saint-Henri-de-Taillon, le **28<sup>e</sup> jour de d'AVRIL 2025** à 19 heures sous la présidence de M. Laval Fortin, Maire.

**Étaient présents(es) :**

|                      |                           |                 |                           |
|----------------------|---------------------------|-----------------|---------------------------|
| Mélissa Tremblay     | Conseillère district N° 1 | Eric Côté       | Conseiller district N° 4  |
| Marc-André Ouellette | Conseiller district N° 2  | Denis Fortin    | Conseiller district N° 5  |
| Nancy Prescott       | Conseillère district N° 3 | Guylaine Bhérer | Conseillère district N° 6 |

**Étaient absents (es) : -**

**Également présent(es) :** Kathy Tremblay, directrice générale, greffière & trésorière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H**

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

M. Laval Fortin, Maire, constate qu'il y a quorum et souhaite la Bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens.

**R. 6467-04-2025**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MÉLISSA TREMBLAY,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ERIC CÔTÉ,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

**QUE** suite à la lecture de l'ordre du jour, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon accepte l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

**R. 6468-04-2025**

**AUTORISATION CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN FAVEUR DE LA DIRECTION DES PARCS NATIONAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le 10 septembre 2018, la municipalité a adopté une résolution portant le numéro 5289-09-2018 autorisant la cession d'une parcelle de terrain en faveur de la direction des Parcs Nationaux afin de régulariser la voie cyclable dans le secteur de la Pointe-Wilson;

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> mai 2023, la municipalité a adopté une résolution portant le numéro 6110-05-2023 afin de modifier les signataires autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité relatif à la cession d'une parcelle de terrain;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de reconsidérer les résolutions antérieures afin de confirmer que les immeubles cédés ne font plus partie du domaine public de la municipalité et d'en retirer le caractère public.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ERIC CÔTÉ,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FORTIN,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Henri-de-Taillon confirme que les deux (2) immeubles cédés portant les numéros de lots 6 289 225 et 6 289 226 ne font plus partie du domaine public de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon.

**QUE** le caractère public est retiré sur chacun des immeubles cédés portant les numéros de lots 6 289 225 et 6 289 226.

#### **AVIS DE MOTION 04-2025**

#### **RÈGLEMENT N° 411-2025 : DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE**, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 411-2025, « Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ».

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil auront reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

#### **AVIS DE MOTION 05-2025**

#### **RÈGLEMENT N° 412-2025 : RÈGLEMENT RELATIF AUX SYSTÈMES, INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENTS ET BRANCHEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**LA CONSEILLÈRE MÉLISSA TREMBLAY**, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 412-2025, « Règlement relatif aux systèmes, installations, équipements et branchements d'aqueduc et d'égout ».

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil auront reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

- Aucune question n'est posée.

#### **R. 6469-04-2025**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 04 l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GUYLAINE BHÉRER ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

\_\_\_\_\_  
Laval Fortin, Maire

\_\_\_\_\_  
Kathy Tremblay, Directrice générale & Greffière-trésorière

**Je**, Laval Fortin, Maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Laval Fortin, Maire